



**ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE**

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

**Enseignant-e d'Accueil (EDAC) pour le Stage en responsabilité partagée**

DISCIPLINE	MUSIQUE
<b>Objectifs de formation pour le stage</b>	
<p>« Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les objectifs généraux</li><li>- les compétences à construire durant la formation (référentiel de compétences)</li></ul> <p><a href="https://www.unige.ch/iufe/espaceetudiants/forensec/referentiel-de-competences/">https://www.unige.ch/iufe/espaceetudiants/forensec/referentiel-de-competences/</a></p>	

Critères d'évaluation du stage
<p>Pour obtenir la 1ère validation, délivrée à la fin de la première année, l'ETU doit progresser dans la majorité des objectifs énoncés dans les deux axes évoqués dans le document ci-dessus. Pour obtenir la 2ème validation, délivrée à la fin de la formation, l'ETU doit acquérir ou consolider l'ensemble des objectifs énoncés dans les deux axes.</p> <p>Se référer au document <b>Modalités d'évaluation Pratique de l'enseignement accompagnée et analysée Musique (voir à la fin de ce document)</b> pour le positionnement du stagiaire vis-à-vis</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- du dispositif de formation</li><li>- de la didactique et de la pédagogie</li></ul>

Modalités d'intervention des CE-A et CE-T dans le cadre du stage
<p>Le-la CE A /CE T avise l'EEF de leurs visites respectives, et l'EEF en informe l'EDAC ; de manière accessoire, quand il est possible, l'EDAC est informé-e par le-la CE A aussi. Les dates de l'observation sont décidées bien à l'avance. Les CE font chacun-e 2 visites dans l'année. Des visites supplémentaires peuvent être ajoutées selon les besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le-la CE T intervient en règle générale avant le-la CE A, selon le nombre des visites établies pour le stage.</li><li>▪ Les observations des CE T ou des CE A se font sans la présence de l'EDAC. Ce sont les CE T ou les CE A qui avisent les stagiaires et ces dernier-ère-s s'entendent avec leur EDAC, selon leur planification commune.</li><li>▪ Respect des interventions du-de la CE A ou CE T, négociées préalablement. Tenir compte de variations en cas de difficultés.</li></ul>



**ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE**

**Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée**

**Attentes vis-à-vis de l'EDAC**

- Connaître les objectifs de la formation qui sont présentés dans les documents officiels. Utiliser de la terminologie relative aux gestes professionnels dans les entretiens avec l'ETU et ensuite dans les bilans. De cette manière l'ETU est confronté-e à un même langage pour son suivi.
- Encadrer et accompagner l'ETU, construire des espaces communs pour le co-enseignement, être prêt-e-s à des possibles controverses.
- Être à l'écoute des propositions de l'ETU, s'appuyer sur ses points forts ; intégrer l'ETU dans le déroulement du programme.
- Tenir compte des apports de l'atelier de didactique romande pour la préparation des cours en co-enseignement et en solo (de ces aspects les EDAC prennent connaissance entre autre pendant la co-formation qui a lieu en début d'année. Le-la CE en charge de l'atelier met à disposition la liste des sujets traités et les documents, si l'EDAC le souhaite).
- Connaître les différentes approches proposées en didactique de la musique
- Être prêt-e à partager des ressources (planifications, documents des cours) et des différentes approches, de travailler en DUO pour la construction des séquences et des planifications, de demander conseil au-à la CE A /CE T en cas de besoin.
- Etablir suffisamment de plages d'enseignement en SOLO, espacées pour permettre la planification des visites, les entretiens post visite et les bilans.
- Participer au bilan final (possibilité d'intervenir dans le bilan intermédiaire sur demande), échanger fréquemment avec le/la CE A / CE T.
- Rédaction d'une fiche de préparation de la leçon comprenant en particulier l'explicitation des objectifs, des consignes choisies et l'identification des difficultés probables pour les élèves.



**ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE**

**Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée**

Tâches à réaliser par l'étudiant-e durant le stage dans la/les classe-s de l'EDAC (en lien avec l'atelier de didactique / Séminaire de recherche / MITIC, etc.)

*N.B. préciser la/les période-s de l'année concernée-s*

- Préparation du calendrier de stage (document Excel mis à disposition) en accord ETU / EDAC, et selon les principes énoncés dans le cahier de charge. Le délai est indiqué en début d'année. Transmission du calendrier aux CE A et CE T dans les délais (après 3 semaines du début du stage)
- Respect des composantes observations / co-enseignement/ enseignement en solo.
- Respect du dispositif de l'institution (IUFE), de celui des Modalités du contrat et du plan de stage.
- Échanges dans la construction des séquences en co-enseignement.
- Capacité à transposer des contenus et en particulier à transposer des contenus basés sur ses points forts.
- Envisager des activités (Deux minimum par leçon) et les articuler en fonction des objectifs d'apprentissages, des acquis et de la progression des élèves et de leur niveau.
- Capacité à remédier, avoir un plan B, entre autres.
- Capacité à analyser sa propre pratique, ses points forts, ses points à travailler.
- Rédaction d'une fiche de préparation de la leçon (pour chaque cours observé) comprenant en particulier l'explicitation des objectifs, des consignes choisies et l'identification des difficultés probables pour les élèves.

Document valable pour l'année académique 2025-26



## ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

# Modalités d'observation et analyse de leçons

## 1. Observations et analyse des leçons

### 1.1. Planification annuelle, calendrier de stage

L'Etudiant-e remplit un calendrier de stage (stage SR ou SRP) et le transmet à la / au CE A au plus tard trois semaines après le début du stage. Le calendrier est accepté après la signature des deux CEA et CET et de l'étudiant-e et il est déposé sur la plateforme Moodle.

Sur la base du calendrier, les observations du/de la CE A et CE T sont planifiées.

Chaque leçon observée donne lieu à un entretien et à la production d'une note d'observation de leçon et d'entretien (NOLE). La date et l'heure de l'entretien est choisie en accord avec le/la CE, dans un délai raisonnable (le jour même ou quelques jours après l'observation). La NOLE est déposée sur moodle au plus tard 10 jours ouvrables après l'entretien.

L'évaluation se fondera sur les analyses effectuées par le/la CE T et le/la CE A à propos des leçons observées, avec un accent particulier sur les évolutions opérées par l'étudiant-e durant l'année.

### 1.2. Le rôle du CE A et du CE T

Le/la CE T travaille en collaboration avec le/la CE-A. Il/elle aide l'étudiant-e à adopter un regard réflexif sur sa pratique en fonction d'un public donné et apporte des éléments de réflexion à partir de son expérience. Il/elle encourage l'étudiant-e à personnaliser le matériel didactique existant, voire à créer de nouveaux supports. Il/elle observe le respect des critères d'évaluation et certifie les compétences de l'étudiant-e lors des séances bilans.

### 1.3. Le rôle du CE A

Le rôle du/de la CE A est identique à celui du/de la CE T en ce qui concerne la pratique de l'enseignement observée et analysée. Le/la CE A travaille en collaboration avec le/la CE T pour un suivi concerté du/de la stagiaire. De plus, le /la CE A organise les différentes séances bilans avec le/la CE T, l'étudiant-e et l'enseignant-e d'accueil (EDAC). Il/elle confirme la validation ou non du stage en responsabilité et/ou en responsabilité partagée à l'issue des dites séances.

## 1. Critères d'évaluation de la pratique d'enseignement

L'étudiant-e est évalué·e dans la pratique de son enseignement en fonction de sa formation :

- Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (MASE1 disciplinaire)
- Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE2 bi-disciplinaire)
- Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement (CSDS)

Le dispositif général d'évaluation de chaque formation est décrit dans chacune des directives respectives, accessible sur le site de l'institut, section Stages :

- Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE1



## ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

### Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE2
- Directive pour l'opérationnalisation des stages CSDS

En plus des documents cités ci-haut, les critères présents dans le document « Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II » sont à prendre en compte.

**Pour obtenir la 1<sup>re</sup> validation, délivrée à la fin de la première année, l'étudiant·e doit progresser dans les démarches qu'il entreprend afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les deux axes évoqués ci-dessous et avoir rempli les objectifs du contrat de formation, qui est signé lors du bilan intermédiaire. Cette progression doit être constatable pour une majorité des objectifs. Pour obtenir la 2<sup>e</sup> validation, délivrée à la fin de la formation, l'étudiant·e doit avoir atteint l'ensemble des objectifs énoncés dans les deux axes et avoir rempli les objectifs du contrat de formation, qui est signé lors du bilan intermédiaire.**

La certification finale intervient à l'issue de la formation. La validation est du type « acquis / non acquis ».

**Pour chaque séance bilan, le/la stagiaire élaboré un document réflexif sur sa pratique qu'il transmet à son/sa CE T et son/sa CE A cinq jours avant la date de cette séance via l'espace de suivi (ou par email). Enfin, en complément aux différents documents précités, les critères d'évaluation détaillés ci-dessous sont à prendre en considération.**

Pendant la séance, l'étudiant·e construit la réflexion autour de sa pratique enseignante et des aspects issus des observations et rapports d'observation-NOLE.

### Axe 1 : Positionnement du stagiaire vis-à-vis du dispositif de formation

#### 1.1. Respect du dispositif de formation : documents requis et différentes étapes

- Transmettre avant chaque observation le dossier de la leçon (fiche de préparation/canevas de la leçon prévue et documents relatifs). Dernier délai pour la transmission des documents : deux jours ouvrables précédant la leçon par les biais de l'espace Moodle (donc, si une observation a lieu le lundi à 8 h, le canevas doit être déposé sur Moodle le jeudi matin - avant 9h00- de la semaine précédant la visite au plus tard afin que le/la CE puisse préparer l'observation ; cela sauf disposition différente décidée avec le/la CE).
- Prévoir des documents et des supports de cours de qualité.
- Faire usage du lexique professionnel associé à la leçon, en termes de contenus d'apprentissage.
- Situer la leçon (court terme) dans une séquence d'enseignement-apprentissage (moyen terme) sur la base du Plan d'étude relatif à la discipline (long terme) lors de la rédaction du canevas.
- Participer activement aux entretiens consécutifs à chaque observation, selon les indications du/de la CE. En particulier, préparer l'entretien post-observation et transmettre un compte-rendu synthétique à la CE dans les 24 heures qui suivent l'entretien.
- Participer activement aux bilans ; préparer en amont un projet de formation (sous forme de bilan réflexif) à faire parvenir au/à la CE A et au/à la CE T (5 jours avant la date du bilan).



## ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

### Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- Montrer de la flexibilité lors de l'organisation des séances de travail (entretien post visites, bilans,...), surtout en ce qui concerne le choix des dates et des horaires.
- Consulter régulièrement la boîte ETU et répondre aux emails des CE dans les plus brefs délais.

#### 1.2. Analyse de pratique

- Adopter une attitude réflexive sur sa pratique et s'investir dans un processus de perfectionnement.
- Participer activement, après chaque leçon observée, à la séance d'analyse et au bilan :
- Effectuer un repérage et une analyse des éléments imprévus et des principaux écarts entre intentions et déroulement effectif de la leçon ;
- Effectuer une recherche des modalités alternatives susceptibles de remédier aux écarts constatés.

## Axe 2 : Positionnement du stagiaire vis-à-vis de la didactique et de la pédagogie

#### 2.1. Conduite de la classe

- Accueillir les élèves.
- Avoir une attitude d'ouverture et d'écoute.
- Offrir les conditions adéquates pour permettre aux élèves de créer un espace favorable à l'apprentissage.
- Observer l'attitude des élèves et la réguler lorsque c'est nécessaire.
- Faire le pari d'éducabilité des élèves.
- Travailler avec toute la classe et ne pas laisser des élèves de côté.
- Gérer l'imprévu:
  - par exemple, avoir un cours de réserve si les ordinateurs sont en panne;
  - prise en compte adéquate d'un élément extérieur au cours venant perturber le déroulement de la leçon.
- Assumer son rôle d'autorité notamment en mettant à contribution des gestes professionnels adaptés, de manière cohérente et équitable sur la durée, pour assurer :
  - Le respect du règlement et des règles de vie de la classe ;
  - Le respect entre élèves ;
  - La sanction des comportements inadaptés, de manière proportionnée ;
  - La bonne distance face aux élèves ;
  - Le respect de l'intégrité et du développement des élèves en incluant dans toutes ses actions professionnelles une perspective éthique.
- Assurer l'intégrité physique et morale des élèves:
  - sécurité physique des élèves (matériel, ergonomie, comportement);
  - situations de violence (incivilités, harcèlement,...);
  - confiance en les capacités des élèves.



## ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

### 2.2. Préparation de la leçon

La fiche de préparation de la leçon prévue doit prendre en compte les dimensions ci-après :

- Maîtriser le contenu disciplinaire à enseigner dans chaque séquence, ainsi que le vocabulaire technique lié à la discipline.
- Adapter le contenu d'enseignement aux possibilités des élèves concerné·e·s et tenir compte, pour la définition de ces contenus, des objectifs disciplinaires d'apprentissage propres aux institutions (cycle ou collège, par exemple).
- Dans le cadre de la pratique instrumentale, s'assurer au préalable du matériel à disposition dans la salle de musique et établir, si souhaitable, une rotation des élèves aux différents instruments. Adapter les transcriptions aux niveaux des élèves et aux objectifs fixés.
- Varier les activités/exercices choisis en cohérence avec les objectifs d'apprentissage visés, en fonction du public visé et, dans la mesure du possible, de leurs centres d'intérêts. Préparer au moins deux activités différentes pour chaque période observée.
- Montrer une curiosité et ouverture vers les différents matériaux didactiques (sites internet, blog, revues ou articles, documentaires, film de fiction, podcast, textes en lien avec le contenu enseigné,...).
- Rédiger une fiche de préparation de la leçon comprenant en particulier l'explicitation des objectifs, des consignes choisies et l'identification des difficultés probables pour les élèves. La fiche de préparation doit être mise à disposition dans l'espace moodle au moins 48 heures avant l'observation, sauf accord différent (Cfr. **Respect du dispositif de formation**).
- Situer sa leçon (court terme) dans une séquence d'enseignement-apprentissage (moyen terme) sur la base des plans d'études (long terme).
- S'approprier, voire personnaliser le matériel didactique existant et créer de nouveaux supports personnels et en lien avec le programme des classes.

### 2.3. Déroulement de la leçon

Maîtriser le contenu de la leçon et le communiquer en utilisant à bon escient les moyens à disposition.

Gérer et réguler l'enseignement dans la classe :

- présentation des objectifs et des consignes ;
- informations sur le déroulement du cours ;
- rythme et déroulement adaptés ;
- articulations et transitions adéquates;
- gestion judicieuse des interactions;
- identification des difficultés des élèves et régulations appropriées,
- prise en compte des suggestions, des productions et des erreurs des élèves ;



## ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

### Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- prise d'informations sur les apprentissages des élèves et objectivation des apprentissages effectivement réalisés;
- documents et supports de cours de qualité.

#### 2.4. Modalités d'évaluation

L'évaluation est basée sur l'observation des cours donnés par l'étudiant·e, ce qui permettra de prioriser les points à travailler, qui seront explicités dans le bilan intermédiaire et insérés dans le contrat de formation.